



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Jacques ROGER
05.55.45.66.39. / 06.86.58.92.01.

jacques.roger@culture.gouv.fr

Références : CP0230922100017-1

SRA/2021/JR/CF/N° 1997

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA CREUSE

le 18 NOV. 2021

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Préfecture de la Creuse
Bureau des procédures environnementales
À l'attention de Madame Brigitte VINCENT,
Place Louis Lacrocq
BP 79

23011 GUERET CEDEX

Limoges, le 16 novembre 2021

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement

Références : GLENIC (CREUSE), 2021 - Parc éolien des Bryuères dit "les Hauts de Glénic"
CP0230922100017
Votre courrier du 22 septembre 2021
Livre V du Code du patrimoine

Madame,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 novembre 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet donnera lieu à une prescription de diagnostic archéologique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de région,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie


Hélène MOUSSET